

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 OCTOBRE 2022

Révision de la trajectoire financière 2022 et perspectives 2023 - départ de M. CASTEX si sa nomination à la tête de la RATP est confirmée

La Défense, le 19 octobre 2022 – M. Jean CASTEX, ancien Premier ministre, a présidé la 92^{ème} séance du Conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France) qui s'est réuni le 19 octobre 2022.

Le Conseil d'administration a examiné et approuvé le budget rectificatif n° 4 au titre de l'année 2022 qui porte **ajustement de la trajectoire financière**. Cette modification tient compte de **l'exécution constatée** jusqu'ici et des perspectives du dernier trimestre aussi bien en ce qui concerne les dépenses que les recettes.

Cette 92^{ème} séance a également été l'occasion de présenter les **prévisions du budget 2023**, estimé à **3,8Md€**, qui respecteront en particulier la trajectoire de la Loi d'orientation des mobilités (LOM) et la mise en œuvre du plan de relance (volet transport). En ce qui concerne la trajectoire de la LOM, une révision est prévue d'ici mi-2023, les travaux du Conseil d'orientation des infrastructures (COI) ayant repris afin de présenter des propositions au Gouvernement d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, cette séance a été l'occasion d'approuver **26 conventions et avenants** dont 9 au titre du plan de relance au bénéfice de projets du 4^{ème} appel à projets « transports en commun » doté de 900M€ dont la moitié au titre du plan de relance.

Enfin, le président a informé les membres du Conseil d'administration qu'il quittera ses fonctions au sein de l'AFIT France si la proposition de sa nomination par le Président de la République d'occuper les fonctions de Président Directeur-général de la RATP était approuvée par le Parlement selon la procédure prévue à l'article 13 de la Constitution. Il a tenu à remercier chaleureusement tous les membres du Conseil d'administration et les agents de l'AFIT France, et a rappelé sa détermination à « *faire avancer les mobilités* » en France et dans les territoires.

Le prochain Conseil d'administration se tiendra le **14 décembre 2022**.

Sur l'AFIT France : L'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France) est un établissement public national ayant pour mission de participer au financement de projets d'infrastructures de transport et de mobilités. Ses champs d'intervention vont de la ligne à grande vitesse (LGV), des infrastructures routières, des transports en commun, des ports maritimes et voies navigables, à la continuité cyclable en passant par le littoral.

L'AFIT France met en œuvre la programmation de la loi d'orientation des mobilités (LOM), de grands projets structurants (canal Seine Nord Europe, tunnel transalpin Lyon-Turin) et le volet transports du plan de relance.

Le budget annuel de l'Agence dépasse 3 milliards d'Euros. L'AFIT France est gouvernée par un Conseil d'administration dont le président est nommé par le Président de la République. Le budget de l'agence provient de recettes affectées : taxes sur les carburants et le transport aérien, taxe et redevance versées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes, amendes des radars automatiques et contribution du secteur aérien.

Pour en savoir plus : www.afil-france.fr. Vous y trouverez notamment : les rapports d'activité, les Actes du colloque européen du 22 février 2022 « Décarbonation des Mobilités », les budgets, les communiqués de presse, le relevé des délibérations du Conseil d'administration ...

**Contacts presse du ministère
de la Transition écologique**

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

Contact presse de l'AFIT France

Tél : 01 40 81 10 61

Mél : contact@afil-france.fr ou katrin.moosbrugger@afil-france.fr